

[Madame, Monsieur,]

Au moment de l'élection présidentielle, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des associations d'artistes, et des artistes plasticiens eux-mêmes, et vous interroger sur la politique culturelle que vous préconisez. Et cela plus particulièrement sur trois points :

- Nous constatons d'une manière globale une stagnation, si ce n'est une régression, de la politique culturelle nationale en direction des arts plastiques. Nous nous étonnons d'année en année de l'incapacité ou de la crainte du Ministère de la Culture, Délégation aux arts plastiques, d'ouvrir une large réflexion sur la situation des arts plastiques. Aucun bilan de la politique des arts plastiques, menée depuis 25 ans, n'a jamais été effectué et la Délégation aux arts plastiques semble naviguer au gré de ses responsables ou de l'actualité sans qu'aucun fil conducteur de son action ne soit connu ou même énoncé. L'absence constante d'analyses, de consultations et de prises de décisions concertées avec les acteurs de l'art contemporain, que sont les artistes et leurs associations, rend inopérante, si ce n'est incohérente, l'action du Ministère de la Culture. Pour exemple : sur les trois derniers rapports effectués par l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles à la suite de nos demandes, deux d'entre eux ne nous ont pas été communiqués et le troisième a été remis dans un obscur tiroir sans aucune discussion préalable. Ce sont cependant les premiers et seuls outils dont dispose le ministère sur la situation sociale des artistes plasticiens, sur l'évolution de leurs droits d'auteur ou sur les cadres d'intervention nécessaires pour accompagner la professionnalisation de notre secteur.

Devant cet état de fait, souhaitez-vous que les missions de la Délégation des Arts Plastiques, service administratif du ministère qui a tendance à se transformer en service d'expositions, soient redéfinies ? Si une réorientation urgente de ce service s'avère nécessaire, quelles orientations souhaiteriez-vous impulser à court et à long terme ? Quel type de concertation et de partenariat avec les acteurs de l'art contemporain préconiserez-vous ?

- La FRAAP avec son réseau associatif national représente le premier réseau de diffusion des arts plastiques et des lieux de professionnalisation de notre secteur. Cependant la méconnaissance du tissu associatif, de son importance et inversement de sa précarité, par les institutions centrales et/ou déconcentrées met en péril les outils et les compétences que nos associations développent au service des artistes. Nos associations sont confrontées en permanence à des soutiens discontinus et non argumentés, à une absence d'évaluation de leurs actions et à des règles disparates qui ruinent leurs efforts pour préserver ou créer des emplois, alors qu'elles agissent sur un secteur non-marchand et remplissent souvent seules des missions de diffusion de l'art contemporain et de soutien aux artistes sur un grand nombre

de territoires urbains, périurbains ou ruraux.

Quelle politique initierez-vous avec le secteur associatif des arts plastiques ? Engagerez-vous les services de l'Etat à mettre en place, après évaluation des actions sur des critères énoncés et partagés, des conventions pluri-annuelles avec les associations ? Quelles politiques d'aide à l'emploi dans le secteur culturel non-marchand engagerez-vous ?

- Après des actions de sensibilisation exercées par les associations fédérées à la FRAAP, un certain nombre de collectivités territoriales (Conseils Généraux, Conseils Régionaux) se sont engagés à respecter les droits d'auteurs et plus particulièrement à contribuer au versement du droit de présentation publique dans les lieux de diffusion qu'elles subventionnent.

Prendrez-vous un engagement clair sur le respect des droits d'auteur des artistes plasticiens, quitte à réviser la dernière loi sur le droit d'auteur ? Demanderez-vous la mise en place de conventions avec tous les lieux de diffusion, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, qui fassent dépendre du respect du droit de présentation publique le versement des subventions et corrélativement un abondement des subventions à cet effet ?

Certains que vous serez sensibles à la situation des artistes plasticiens et de leurs associations, nous souhaitons de votre part des engagements clairs et précis. Notre fédération organise ses rencontres annuelles les 13, 14 et 15 avril prochains à Luçon (Vendée). Ce sera pour nous l'occasion de débattre, avec l'ensemble des responsables associatifs de notre secteur, des réponses que vous apporterez à ce courrier.

Restant à votre disposition pour vous informer davantage sur la situation des associations d'artistes plasticiens, nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer [Madame, Monsieur], l'expression de notre haute considération.

Pour la FRAAP,
Antoine Perrot, président

Fraap 2
<http://www.fraap.org>